



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Qui ont délibéré : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CCAS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 09 Mars 2022

L'an deux mil-vingt-deux, le 09 mars à vingt-heures, les membres du C.C.A.S. régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Présidente du Centre Communal d'Action Social de la commune de SAINT-USAGE.

**Présents** : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, HUMBLOT Stéphanie, IMBERT Stéphanie, MARTZLOFF Laetitia, CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, BRACONNIER Luce, LORAUD Nelly

**Procurations** : Madame NICOLAS Jocelyne donne procuration à Madame CARTIER Marie-Laure, Madame BARITHEL Christiane donne procuration à CONSTANTIN Martine

**Absent(s)-excusé(s)** : Mesdames CLEMENT Anita, DENAIN Magali

**Absent(s)-non excusé(s)** :

**Secrétaire de séance** : Madame IMBERT Stéphanie

**Président de séance** : Madame Valérie HOSTALIER

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération** : N° 2022\_02 – COMPTE DE GESTION CCAS – Année 2021

**Madame la Présidente expose que :**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Il retrace l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses.

Le Conseil d'Administration après s'être fait présenter le compte de gestion dressé et avoir pris connaissance des réalisations de l'année 2021

**Dépenses de fonctionnement 2021 : 3086.70 €**

**Recettes de fonctionnement 2021 : 5550.00 €**

**Soit un résultat pour l'exercice 2021 : 2463.30 €**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les résultats du compte de gestion de l'année 2021

Vu l'exposé qui précède

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité, le compte de gestion du Trésor Public pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**La Présidente du CCAS**

**Valérie HOSTALIER**

